

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Absents : 2
Votants : 27
Pour : 27

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

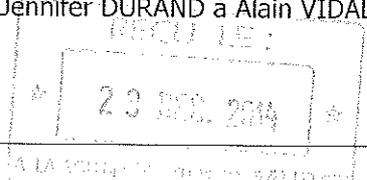
Date de la convocation : 5 décembre 2014

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALLES, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Bernadette SERRES à Michel PASDELOUP, Bruno BENOIST à Philippe STREMLER, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS : Corine CORDELIER, Jean-Pierre ZANATTA

Secrétaire de séance : Eva FLORES



N° 4281

OBJET :

**Demande de
subvention d'aide à la
programmation 2015**

Le Conseil Régional a mis en place un système d'aide à la saison qui permet aux communes d'accueillir des spectacles de qualité à des conditions financières privilégiées.

L'objectif de ce dispositif est double : favoriser une meilleure circulation des spectacles et assurer un meilleur équilibre territorial en termes d'offre culturelle pour garantir à tous les habitants de Midi-Pyrénées un égal accès à la culture.

La participation régionale pour un spectacle programmé est modulable selon le nombre d'habitants. Pour les communes de 5000 à 15000 habitants elle est de 30 % du prix de vente mentionné dans le contrat de cession. A partir du 3^{ème} spectacle acheté la participation régionale est de 50% du cachet.

Chaque spectacle agréé par la Région bénéficie de l'aide à la diffusion pour un nombre maximum de 10 représentations.

Le service culturel a programmé pour la saison 2015, les spectacles suivants :

- « Deux guitares et un crayon » par la compagnie La Souris sur l'gâteau, qui propose un spectacle de chansons dessinées mêlant chanson et dessin en temps réel avec humour, tendresse et poésie. Il aura lieu le samedi 31 janvier 2015 à 15h.

Le prix de cession étant de 1000 € TTC, l'aide serait de 500 €

- « Classic Brass » par la compagnie les amis d'Aeris, qui propose un itinéraire musical mettant en lumière toutes les musiques devenant avec le temps des classiques universels pour tout un chacun. Il aura lieu le dimanche 1^{er} mars 2015 à 15h.

Le prix de cession étant de 1600 € TTC, l'aide serait de 800 €

	<p>- « les oreilles rouges » par la compagnie les Oreilles Rouges, qui propose un spectacle rock/humour en tandem sur des compositions originales pour jeune public. Il aura lieu le 12 avril 2015 à 15h. Le prix de cession étant de 1200 € TTC, l'aide serait de 600 €</p> <p>Ces spectacles bénéficient de l'aide à la saison, l'aide totale serait de 1900 €</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sollicite une aide à la saison auprès du Conseil Régional pour les spectacles programmés par le service culturel en 2015.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 23 DEC. 2014</p> <p>Affiché le : 24 DEC. 2014</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 18 décembre 2014</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

